

**DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
PRINCIPAL OU AGRANDISSEMENT**

Identification du propriétaire

Nom : _____
Adresse postale : _____
Code postal : _____
No. de téléphone : _____

Propriété concernée

Adresse civique : _____
Numéro de lot : _____
Nom de la zone ou
Article du règlement : _____

Objet de la demande

Type de construction : _____
Superficie de la construction : _____
Hauteur de la construction : _____
Matériaux de revêtement : _____
Emplacement de la construction : _____
Coût des travaux : _____
Nom de l'entrepreneur et numéro de licence : _____
Date de début des travaux : _____

Explication détaillée du projet

Documents obligatoires à joindre à la présente¹

1. Frais d'analyse de la demande de permis pour l'émission du permis de construction :
 - Construction d'un bâtiment résidentiel : **150.00 \$/unité;**
 - Construction d'un bâtiment commercial, industriel ou récréo-touristique : **500.00\$ + 2\$/m²;**
 - Agrandissement d'un bâtiment résidentiel : **75.00\$;**
 - Agrandissement d'un bâtiment commercial, industriel ou récréo-touristique : **200.00 \$ + 1\$/m²;**
 - Construction d'une installation sanitaire : **100.00 \$;**
 - Construction d'un puits artésien : **75.00 \$.**
2. Plan du bâtiment ou de la construction
3. Plan d'implantation du bâtiment ou de la construction sur le terrain ainsi que les cotes d'élévation du terrain autour du bâtiment, préparé par un arpenteur géomètre
4. Le propriétaire doit avoir payé les taxes municipales du bâtiment

SIGNÉ À PIEDMONT CE _____ JOUR DU MOIS DE _____ 2011.

Je, _____ soussigné, déclare que les renseignements

Nom en lettres moulées

ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du règlement de zonage en vigueur et aux autres lois pouvant s'y rapporter.

Signature

¹ Pour toute question supplémentaire, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme de l'hôtel de ville de Piedmont au téléphone (450) 227-1888 ou par télécopieur (450) 227-6716. Les bureaux sont situés au 670, rue Principale Piedmont J0R 1K0.

1. **POUR L'ANALYSE DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, LE FONCTIONNAIRE MUNICIPAL DOIT S'ASSURER QUE :**
 - Les taxes municipales sont payées;
 - Les paiements de fond de parcs et terrains de jeux de 10% sont payés lors du cadastre du terrain;
 - Les plans de construction sont complets et respectent les normes du code national du bâtiment -1995;
 - Le plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre est joint à la demande et est conforme aux dispositions du règlement de zonage;
 - Les documents préparés par un professionnel compétent en la matière (technologue, ingénieur, biologiste ou géologue¹) pour la construction de l'installation sanitaire et du puits artésien sont complets et joints à la présente. Ces services doivent être opérationnels avant le début de la construction du bâtiment principal;
 - Les frais pour le raccordement à l'égout et l'aqueduc ont été payés.
2. **NE PAS OUBLIER DE MANDATER VOTRE ARPENDEUR-GÉOMÈTRE LORS DU DÉBUT DES TRAVAUX AFIN QU'IL NOUS FOURNISSE UN CERTIFICAT DE LOCALISATION LORSQUE LES TRAVAUX SERONT TERMINÉS. CE CERTIFICAT DOIT ÊTRE ENVOYÉ À LA MUNICIPALITÉ AFIN DE S'ASSURER QUE L'IMPLANTATION RESPECTE LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE;**
3. **NE PAS OUBLIER LA LOCATION D'UN CONTENEUR À DÉCHETS LORS DE LA DURÉE DES TRAVAUX POUR DISPOSER DES DÉCHETS;**
4. **NE PAS OUBLIER D'AMÉNAGER LE TERRAIN DANS LES 18 MOIS SUIVANTS L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION. AU MOINS DEUX ARBRES DOIVENT ÊTRE PLANTÉS DANS LA COUR AVANT;**
5. **LA COUPE D'ARBRES EST PERMISE AUTOUR DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR UNE DISTANCE DE 6 MÈTRES MAXIMUM ET AUTOUR DES BÂTIMENTS ET DES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES SUR UNE DISTANCE DE 3 MÈTRES MAXIMUM AUTOUR DES DITS BÂTIMENTS.**

(1) LISTE DES PROFESSIONNELS

Émission de permis - installation sanitaire :

Toute demande de permis pour l'installation d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une résidence isolée doit comprendre une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière, selon le règlement Q-2, r.8 mis à jour le 1^{er} février 2005 - aux articles 4 et 5.

CONCEPTIC (Fabien Béland) C.P. 325 Saint-Sauveur, Qc. J0R 1R0	Tél. : 450 712-9731 Fax. : 450565-0230 conceptic1@hotmail.com
DEVCON inc. (Maurice Charbonneau) 675, rue Principale Piedmont, Qc. J0R 1K0	Tél. : 450 227-7825 Fax. : 450 227-5385 devcon@bellnet.ca
ENVIROSOL (Maurice Poulin) 197, rue Principale Sainte-Agathe-des-Monts, Qc. J8C 1K5	Tél. : 819 326-8274 Fax. : 819 326-8174
ÉQUIPE LAURENCE (Marcel Laurence) 700, chemin Avila Piedmont, Qc J0R 1K0	Tél. : 450-227-1857
GÉNIPRO inc. 386, rue de St-Jovite bureau 1 Mont-Tremblant, Qc. J8E 2Z9	Tél. : 819 425-3483 Fax. : 819 425-9181 genipro@genipro.com
GÉOSTAR inc. 207, rue Principale Browsburg-Chatham, Qc. J8G 2Z7	Tél. : 450 533-9996 ou 1 888 533-9996 Fax. : 450 533-4388 info@geostar-notreau.com
IMASAR inc. 660A, Mgr Dubois Saint-Jérôme, Qc. J7Y 3L8	Tél. : 450 431-6846 Fax. : 450 431-3345 s.deshaies@imasar.com
LAROTECH Laurentides inc. 590, rue Labonté Sainte-Agathe-des-Monts, Qc. J8C 2Z2	Tél. : 819 323-4334 Fax. : 819 323-4504
PERMASOL, Les Expertises (Jean-François Germain) 697, des Pâquerette Sainte-Adèle, Qc. J8B 3A4	Tél. : 450 712-8200 Fax. : 450 229-4319 permamol@cgcable.ca
PILON, ANDRÉ JR. 5, chemin Denis, bureau 01 Mont-Tremblant, Qc. J8E 1X8	Tél. : 819 686-1299 Fax. : 819 686-1483 apilonjr@qc.aira.com
SOLEXPRT 1069, De Bordeaux Laval, Qc. H7P 3Z6	Tél. : 1 866 391-3442 Fax. : 450 628-8023 sol.expert@hotmail.com
SOLMATECH 92, avenue Aubry Sud Saint-Sauveur Qc. J0R 1R6	Tél. : 450-227-7176 Fax. : 450-227-7544 labo.nord@solmatech.ca
ROY VÉZINA ASS. 1011, chemin du Lac Écho Prévost, Qc J0R 1T0	Tél. : 514-951-4490 Fax. : 450-224-2727 info@royvezina.com